

**Ordre du jour :**

- Examen d'une demande de financement sur le fonds FEDER-NOROPALE : développement des moyens de communication haut débit,
- Projet de création du Centre de Ressources sur l'Économie Solidaire et le Développement Local - CRESEDEL,
- Point sur VALUTEC,
- Approbation des comptes-rendus des 19/02 et 02/07/1998,
- Informations :
  - \* Contractualisation recherche,
  - \* Crédits 1998 des laboratoires,
- Avis sur la demande de création des postes pour la campagne 1999,
- Accord de coopération scientifique entre l'UVHC, l'Université de Lille III, l'Université de Padoue et l'École Française de Rome,
- Questions diverses.

**Projet de création du Centre de Ressources sur l'Économie Solidaire et le Développement Local - CRESEDEL**

Patrick Loquet présente le Centre de Ressources sur l'Économie Solidaire et le Développement Local qui s'appellera dorénavant "RÉSEAU 21".

**Le projet de création du RÉSEAU 21 s'appuie sur des réalisations :**

- après la création du Diplôme Universitaire "développement local et économie solidaire" en 1995 pour favoriser l'émergence et l'affirmation de porteurs de projets de création d'entreprise, ce diplôme est devenu DESS en 1996.

Il est cependant nécessaire pour le réseau de porteurs et d'acteurs d'échanger sur leurs pratiques, études et réflexions afin de mutualiser des expériences certes convergentes mais trop dispersées. Il est important également de disposer des ressources en constante évolution que constituent les informations et les outils nécessaires à l'élaboration, la mise en place et la consolidation des projets ;

- des manifestations : le cycle de conférences "Les Mardi de l'économie solidaire" a attiré et accueilli plusieurs centaines de personnes venant du Valenciennois-Hainaut-Cambrésis, du Nord et du Pas de Calais : professionnels acteurs de l'économie, du social, de développement local et de l'insertion, élus, responsables et salariés d'associations, d'entreprises ou de collectivités locales élus locaux ou régionaux, ou encore étudiants et enseignants. L'intérêt marqué par les participants témoigne qu'il existe une demande, de ce type de manifestation.

Créer un tel lieu est l'ambition que se donne l'Université par le biais du RÉSEAU 21. Aussi est-il nécessaire de se doter des moyens adéquats à la pérennisation et au développement de ses actions. La création du RÉSEAU 21 fait partie de ces moyens.

**Les partenaires actuels :**

Le Ministère du Travail et de l'Emploi, la Région Nord - Pas de Calais, le Département du Nord, le GIEPP, le CNRS, le CRIDA, le LSCI, l'ADSP, la Caisse Solidaire Nord - Pas de Calais, les Alteractives, EXTRA-MUROS, l'UREI, la FPH, le REAS, l'ASDIC, l'URIOPSS\*, etc...

**Les objectifs :**

- accompagner le DESS Développement Local et Économie Solidaire,

- favoriser les rencontres et échanges entre les acteurs et opérateurs de l'économie solidaire,
- susciter et favoriser la dynamique locale d'émergence de projets nouveaux et d'activités innovantes,
- soutenir la diffusion, le transfert, l'essaimage d'expériences et de montage de projets,
- favoriser les contacts avec les élus et leurs information-formation.

**Les ressources à mettre en oeuvre :**

- le fonds documentaire,
- l'utilisation des nouvelles technologies de l'information - la base de données multimédia,
- l'organisation de conférences, colloques, séminaires, ateliers, groupes de travail et journées thématiques,
- l'animation de réflexions stratégiques sur le domaine de l'économie solidaire et le développement local,
- le développement des relations internationales.

Les ressources du RÉSEAU 21 émaneront essentiellement de :  
L'UVHC, L'État (DDTEFP), la Région, le département du Nord, La Caisse des Dépôts, les subventions FEDER ou INTERREG II.

**Le projet de création du RÉSEAU 21 est approuvé à l'unanimité.**

\* Voir document remis lors du conseil scientifique du 24/09/1998.

**Examen d'une demande de financement sur le fonds  
FEDER-NOROPALE : développement des moyens de  
communication haut débit**

Le projet "Noropale II - Développement des moyens de communication haut débit" d'un montant global de 3 M.F. proposé par Alain Mayeur reçoit **un avis favorable à l'unanimité**.

Lors de ce point du Conseil Scientifique, Mme Camion et Jérôme Vaillant font remarquer le sous-équipement en installation du câble, au niveau des Tertiaires et de la FLLASH. Jean-Claude Angué souligne l'effort soutenu de l'UVHC pour arriver à satisfaire chaque composante. Par ailleurs, la planification du câblage et des travaux sera concentrée dorénavant sur Patrick Guidet.

**Point sur VALUTEC**

Le projet VALUTEC a été présenté précédemment lors du Conseil Scientifique du 19 juin 1997.

Bertrand Nongaillard rappelle que VALUTEC contribuera à la diffusion et à la valorisation des résultats de la recherche par la réalisation de prestations. Elle participera également au transfert de technologie par l'aide à la création et à la prise de participation éventuelle de sociétés (essaimage de l'UVHC).

Marie-Hélène Leveaux rappelle les différentes étapes de la constitution de la société anonyme VALUTEC :

l'existant :

- Mai/juin 1997 : rencontre avec les actionnaires potentiels,
- 26 juin 1997 : accord de principe du Conseil d'Administration de l'Université,
- juillet à décembre 1997 : instruction au MENRT puis accord,
- janvier à juin 1998 : instruction au Ministère de l'Économie puis accord,

les étapes suivantes :

- 24 septembre 1998 : vote au Conseil d'Administration de l'Université,

- 25 septembre 1998 : réunion des actionnaires,
- septembre à octobre 1998 : libération des apports,
- novembre 1998 : signature des statuts et immatriculation au RCS.

**- La liste des actionnaires**

UVHC, Caisse des Dépôts et Consignations, VALUVAL, FINORPA, Banque Scalbert Dupont, ANF, SEVELNORD, FFM, SECA, PROSYST, UMV.

Franck Hogie présente les moyens financiers et en personnel de VALUTEC.

**Le budget de VALUTEC (en KF)**

	1998	1999	2000	2001	2002	Total
<b>Total salaires</b>	<b>3740</b>	<b>4085</b>	<b>5260</b>	<b>5895</b>	<b>6280</b>	<b>25260</b>
<b>Total fonctionnement</b>	<b>4090</b>	<b>4960</b>	<b>6010</b>	<b>7650</b>	<b>9490</b>	<b>32200</b>
Taxe professionnelle	110	150	200	270	330	1060
Frais financiers	40	50	50	20	0	160
DAP	25	30	35	35	40	165
<b>Total dépenses</b>	<b>8005</b>	<b>9275</b>	<b>11555</b>	<b>13870</b>	<b>16140</b>	<b>58845</b>
CA prestations propres	2500	4000	6000	9000	12000	33500
CA Université	5000	5500	6000	6500	7000	30000
<b>Total Recettes</b>	<b>7500</b>	<b>9500</b>	<b>12000</b>	<b>15500</b>	<b>19000</b>	<b>63500</b>
Résultat avant IS	-505	225	445	1630	2860	4655
Résultat après IS	-505	140	280	1030	1820	2765
CAF	-480	170	315	1065	1860	2930

**Le plan de financement de VALUTEC (en KF)**

	1998	1999	2000	2001	2002	Total
<b>EMPLOIS</b>						
Investissements	80	20	20	20	20	160
Frais d'établissement	20					20
Δ B.F.D.R.	1130	300	370	520	520	2840
<b>RESSOURCES</b>						
CAF	-480	170	315	1065	1860	2930
<b>Insuffisance de ressources</b>	<b>- 1710</b>	<b>- 150</b>	<b>- 75</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 1935</b>
Excédent de ressources				525	1320	1845

Les capitaux propres de VALUTEC financeront l'insuffisance de ressources pour les trois premières années de financement.

Le personnel de VALUVAL (chercheurs) entrera dans l'équipe de VALUTEC.

Jérôme Vaillant demande où seront prélevés les 500 KF que va mettre l'UVHC dans le capital de VALUTEC. Jean-Claude Angué précise que ces 500 KF seront prélevés sur les réserves des services généraux.

Jérôme Vaillant indique qu'il serait peut-être judicieux que la Commission des statuts de l'UVHC soit saisie quant à la mise en conformité des statuts de VALUTEC. Jean-Claude Angué répond que les statuts de VALUTEC seront examinés par des juristes de droit public et de droit privé. Les statuts de la société auront les caractéristiques d'une société anonyme.

M. Chevalier soulève la question de savoir si les 510 actions acquises par l'UVHC garantira à l'Université, un regard sur les activités de VALUTEC et si un vice-président pourrait être élu président du Conseil d'Administration de VALUTEC. Jérôme Vaillant demande si l'on connaît déjà le nom du futur président de VALUTEC. Jean-Claude Angué rappelle la réunion des actionnaires du 25 septembre au cours de laquelle sera établie la liste des administrateurs et ensuite seulement pourra être abordée la question du président.

## Approbation des comptes-rendus des 19/02 et 02/07/1998

- **Compte-rendu du 19 février 1998** : ne prennent pas part au vote, les nouveaux conseillers qui ne faisaient pas partie de ce Conseil Scientifique. **Il est approuvé à l'unanimité.**

Jérôme Vaillant rappelle que les 25 KF accordés au CRHiCC dans le cadre de la restructuration des laboratoires seront ventilés sur ses différentes unités de recherche (CRAC, CEC, CRESCER, INCA), ce que confirme Arnaud FREVILLE.

- **Compte-rendu du 2 juillet 1998** : **approuvé à l'unanimité avec les modifications demandées** (présents : ajouter Jean-Etienne Lefebvre et les précisions de Jean-Luc Menet suite à son courrier dû 14/09/1998) :

"1) j'étais présent lors du Conseil Scientifique du 2 juillet 1998. Merci d'ajouter mon nom à la liste ;

2) je suis intervenu dans le paragraphe "Subventions aux Congrès et Colloques" pour demander des précisions à Patrick Millot concernant sa demande : pourquoi le LAMIH ne participe-t-il pas financièrement au projet ? J'ai notamment rappelé qu'à ma connaissance, un précédent Conseil Scientifique avait "conditionné" l'investissement labo à une aide de l'université (information confirmée par Jérôme Vaillant et infirmée par Arnaud Fréville) ;

3) il me semble que Jean-Etienne Lefebvre était lui aussi présent (à vérifier). Je pense qu'il a rebondi sur la remarque de André Desseaux concernant les revues et parlé d'une adresse INTERNET où le classement était disponible (adresse qu'il m'a transmise par e-mail depuis) ;

4) c'est moi-même qui ai, dans les questions diverses, rappelé de proposer au vote, le compte-rendu du 19 février 1998 ;

5) toujours au cours des questions diverses, je suis intervenu pour demander que, dans la mesure du possible, les Conseils Scientifiques aient lieu le jeudi après-midi. Merci de l'ajouter au compte-rendu ;

6) page 1 du compte-rendu du 2 juillet 1998, il est écrit que le LAEE et le CRESLE devraient s'intégrer dans des structures existantes. Hors, (voir précédent compte-rendu), c'est d'un rapprochement et non d'une intégration dont il avait été fait mention aux conseillers ce qui n'est pas strictement la même chose ;

7) mon intervention orale à propos de VALDOCHTE a bien été inscrite au compte-rendu, ce qui confirme ma présence lors de ce Conseil Scientifique".

### Informations : Contractualisation recherche, Crédits 1998 des laboratoires

#### Contractualisation recherche :

##### - CNRS :

- L'ITEMN/DOAE et le LAMIH sont reconnus Unités Mixtes de Recherche,
- l'équipe informatique du LIMAV intègre le LAMIH,
- l'IFRESI, Fédération dont fait partie le CRAC est reconnue par le CNRS,
- le CNRS donne un avis défavorable pour les équipes suivantes : LME, LAMAC, LIMAV, LAMATH et au projet de Fédération des Mathématiciens du Nord (LAMATH équipe constitutive).

##### - Ministère :

Le Ministère engage les unités de recherche en mécanique des fluides, énergétique et thermique à se regrouper (UPRES LME et LAEE).

Une réflexion est à mener sur :

- un rapprochement entre les mathématiques et les mathématiques appliquées ;
- l'intégration du CRESLE dans le CHRiCC ou le CAMELIA ou le maintien de son autonomie.

la responsable de l'IEEF, Mme Abdallah-Pretceille ayant muté dans une autre université, l'entité va s'éteindre d'elle-même.

L'École Doctorale est accréditée par le Ministère sous la forme d'une "école d'établissement". Noël Malvache a pour mission de faire des propositions sur les nouveaux contours de cette École Doctorale. Arnaud Fréville signale que la charte des thèses - faisant l'objet d'un prochain arrêté - visant à définir les engagements réciproques entre le doctorant, son directeur de thèse et les structures d'accueil d'autre part, est à prendre en considération dans la réflexion engagée.

#### **Crédits 1998 des laboratoires :**

- La régularisation des crédits des laboratoires en équipement et en fonctionnement est faite sur la base de la contractualisation. Pour les laboratoires dont les crédits auront diminué dans le contrat et pour lesquels la régularisation amènerait à un solde négatif, celle-ci serait faite sur les crédits 1999. Les crédits complémentaires sont disponibles et ouverts.

- Arnaud Fréville propose d'étudier les propositions de ventilation du BQR 1998 lors du prochain Conseil Scientifique.

- Répartition de la subvention des DEA 1998 :

<b>Classe/formation</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Composante</b>	<b>Proposition</b>
DEA Sc. de gestion	4	IAE	6 000
	4		
DEA Analyses Lit.	10	FLLASH	20 000
DEA Histoire	3	FLLASH	
DEA Pays Germaniques	3	FLLASH	
	16		
DEA Sc. inform. Comm.	5	ISTV	155 000
DEA ASIH	16		
DEA Électronique	12		
DEA Génie Mécanique	38		
DEA Mathématiques	5		
	71		
<b>TOTAL</b>	<b>91</b>		<b>181 000</b>

#### **Les grandes orientations du plan U3M :**

Jean-Claude Angué informe que le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire du 15/12/97 a prévu l'élaboration d'un schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche, placé sous la responsabilité du MENRT. Le CIADT a également fixé les conditions de préparation des futurs Contrats de Plan État-Région pour la période allant de 2000 à 2006.

Il convient donc de procéder à deux démarches simultanées :

- l'une, prospective, correspond à l'élaboration du schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche (horizon 20 ans) ;
- l'autre, de programmation correspond à la définition de la liste des actions à retenir dans les Contrats de Plan État-Région (2000 - 2006).

Un comité stratégique a été mis en place au plan national le 02/09/1998, présidé par Guy Aubert, Conseiller d'État.

Une double réflexion et une concertation seront menées au niveau des régions dans le cadre de groupes régionaux, placés sous la double responsabilité des préfets de région et des recteurs.

Le développement d'U3M se fera dans un contexte et avec des objectifs différents d'U 2000 (ses modalités, ses buts, sa philosophie). Il en gardera l'esprit en ce sens qu'il s'agira à nouveau d'une collaboration entre l'État et les collectivités territoriales. U3M concernera aussi bien l'implantation des lycées que l'adaptation locale et nationale de l'offre formation-emploi, de recherche ou d'innovation technologique. L'université y apparaîtra comme un noeud d'organisation. L'objet en sera moins le béton que l'organisation et la répartition territoriale de la "matière grise".

## **Avis sur la demande de création de postes et de publication de postes vacants pour la campagne 1999**

Calendrier prévisionnel pour la procédure de qualification 1999 :

- publication de l'arrêté au JO : 16/10/98,
- clôture des inscriptions : 16/11/98,
- désignation des rapporteurs : du 4 au 15/01/99,
- envoi du nom des rapporteurs aux candidats : du 22/01 au 07/02/99,
- session du CNU : du 8 au 31/03/99,
- envoi des résultats : du 1er au 07/04/99.

Arnaud Fréville rappelle que, de manière réglementaire, le Conseil Scientifique a à donner son avis sur les créations de postes et la publication des postes.

En ce qui concerne la liste des postes en création, Jean-Claude Angué rappelle le processus de sa constitution. Dans un premier temps, chaque composante de l'Université répercute auprès de l'équipe présidentielle ses propres propositions en fonction de ses besoins.

A partir de ces éléments, le Président fait une proposition globale prenant en compte les priorités définies dans le contrat d'établissement portant entre autres :

- sur la création de nouvelles filières,
- le développement des laboratoires reconnus,

et des informations liées :

- à des indicateurs de charge,
- aux heures complémentaires,
- aux difficultés de recrutement,
- aux postes vacants, etc...

Jean-Claude Angué souligne que la prise en compte globale de tous ces paramètres peut amener le Conseil d'Administration, en application de la politique de l'établissement, à proposer des modifications des demandes élaborées par les composantes.

Jean-Claude Angué rappelle que le Ministère calcule les besoins en poste avec des critères précis (voir tableaux remis lors du Conseil Scientifique). Les effectifs de l'Université par diplôme sont faibles par rapport aux normes ministérielles. Il en résulte une sous-estimation de la charge d'enseignement théorique donc des heures complémentaires et des besoins en postes. Les heures complémentaires réelles sont très importantes bien que pour la première fois, à la baisse. Jean-Claude Angué rappelle que l'inter classement doit incorporer les demandes de postes de l'IUT et de l'ENSI.

Jérôme Vaillant proteste contre la seule liste présentée en Conseil Scientifique. Il rappelle qu'en effet, une circulaire ministérielle du 09/09/1998, ainsi que le comité du CNESER, indiquent la nécessité de faire un double classement :

- 1 liste de postes IUT,
- 1 liste de postes université,
- puis 1 liste inter classée.

Jérôme Vaillant communique à tous les membres du Conseil Scientifique, une motion votée par le Conseil de la FLLASH lors de sa séance extraordinaire du 22/09/1998, protestant contre le

non respect par le bureau de l'Université, de l'ordre établi par la FLLASH dans ses demandes de postes, et demande que cet ordre soit respecté.

Après un long débat, le Conseil Scientifique décide de transmettre au Conseil d'Administration la liste proposée par le Président sans donner d'avis.

**Accord de coopération scientifique entre  
l'UVHC, l'Université de Lille III,  
l'Université de Padoue et l'École Française de Rome**

La demande d'engagement de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis envers cet accord de coopération **est votée à l'unanimité.**

**Questions diverses**

Pas de questions diverses.

**Étaient présents :**

**Collège A :** Mme Merviel-Leleu, MM. Ali Mehmeti, Desmet, Fréville, Giusto, Locheignies, Nongaillard, Starzenski, Vaillant  
**Collège B :** M. Desseaux  
**Collège C :** Mme Defrance, MM. Bellalij, Guerra, Menet, Niar  
**Collège D :** Mme Morel-Rival, M. Santin  
**Collège E :** MM. Cocquebert, Danjou, Garcon  
**Collège F :** M. Houvenaghel  
**Collège Usagers :** MM. Frère, Winiar  
**Personnalité Extérieure :** M. Chevalier

**Invités :** Mmes Camion, Gurak, Kadi, Lemarchand, MM. Desmons, El Kacimi, Herbin, Herreras, Loquet, Mayeur, Oudin, Tournier

**Ont donné pouvoir :** MM. Millot, Starzenski à M. Fréville  
MM. Delebarre, Monnoyer de Galland à M. Desmet  
M. Lefebvre à M. Menet

**Excusés :** M. Thierry représenté par A. Leriche  
M. Duburcq représenté par M. Viltard  
Mme Steiner, MM. Bourquin, Castre de Saint-Martin, Dechy, Gazalet, Ravalard, Soenen.

Professeur Jean-Claude ANGUÉ,  
Président

  
P.O. A.F.